

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies)
A du Code général des impôts
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES - SIREN : 913832606					Néant <input type="checkbox"/>							
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 7							
					Exercice N clos le 31/12/2023		Exercice N-1 clos le 31/12/2022					
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial		010		012							
	Immobilisations incorporelles - Autres		014		016							
	Immobilisations corporelles		028	1 809	030	377		1 432		1 794		
	Immobilisations financières (1)		040		042							
	TOTAL I (5)		044	1 809	048	377		1 432		1 794		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production		050		052							
	Stocks marchandises		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2) clients et comptes rattachés		068	1 304	070			1 304				
	Créances autres (3)		072	596	074			596		59		
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	3 536	086			3 536		969		
Charges constatées d'avance		092	4 089	094			4 089		3 826			
TOTAL II		096	9 525	098			9 525		4 854			
TOTAL GENERAL (I + II)		110	11 334	112	377		10 957		6 648			
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120		1 000		1 000			
	Ecart de réévaluation				124							
	Réserve légale				126							
	Réserves réglementées				130							
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)				131		132					
	Report à nouveau				134		-7 389					
	Résultat de l'exercice				136		-19 615			-7 389		
	Subventions d'investissement				137							
	Provisions réglementées				140							
	TOTAL I				142		-26 004			-6 389		
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		3 200					
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		4 065		3 817			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	2 699	172	13 737					
	Comptes courants d'associés				173		15 959		9 220			
	Autres dettes				175							
Produits constatés d'avance				174								
TOTAL III				176		36 961		13 037				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180		10 957		6 648				
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184					

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES - SIREN : 913832606					N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
Ventes de marchandises			209		210			
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
Production vendue services			217		218	41 905		
Production stockée					222			
Production immobilisée					224			
Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	41 905	572	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234			
Variation de stock (marchandises)					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier	242	29 398	7 826	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243		244	371		
Rémunérations du personnel					250	28 978		
Charges sociales					252	2 420	120	
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		254	362	15	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262			
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	61 529	7 961	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-19 624	-7 389	
Produits financiers			(III)		280			
Produits exceptionnels			(IV)		290	10		
Charges financières			(V)		294			
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300	1		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348					
Impôts sur les bénéfices			(VII)		306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-19 615	-7 389	
B - RÉSULTAT FISCAL								
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2					312	314	19 615	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles				322			
	Impôts et taxes non déductibles				324			
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine	987		342	
	Reprise d'entreprise en difficulté		981	Jeune entreprise innovante	989			
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG 44 quaterdecies		345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD		992	Zone de développement prioritaire	993			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	19 615
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356		
Déficits antérieurs reportables							360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	19 615

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES - SIREN : 913832606</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Terrains		420		422		424		426				
Constructions		430		432		434		436				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	1 250	442		444		446	1 250			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456				
Matériel de transport		460		462		464		466				
Autres immobilisations corporelles		470	559	472		474		476	559			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	1 809	492		494		496	1 809			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Terrains		510		512		514		516				
Constructions		520		522		524		526				
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	11	532	250	534		536	261			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546				
Matériel de transport		550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles		560	4	562	112	564		566	116			
TOTAL		570	15	572	362	574		576	377			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
						19%	15% ou 12,8%	0%				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES - SIREN : 913832606</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	7 389
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	7 389
Déficits de l'exercice								860	19 615
Total des déficits restant à reporter								870	27 004
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	3 460
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	702
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES - SIREN : 913832606		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	1.00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	41 905
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	41 905
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	41 905
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	41 905
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES - SIREN : 913832606 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination		% de détention	Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Monsieur	Nom complet	CARRAU Thierry		
Nom marital			% de détention	60	Nb de parts ou actions
					60
Naissance :	Date	07/01/1964	N° Département	40	Commune
				DAX	Pays
					FRANCE
Adresse : Barthélémy 97128 GOYAVE FRANCE					
Titre	Monsieur	Nom complet	CARRAU Thomas		
Nom marital			% de détention	40	Nb de parts ou actions
					40
Naissance :	Date	25/07/2002	N° Département	971	Commune
				LES ABYMES	Pays
					FRANCE
Adresse : C/° M. Thierry CARRRAU Barthélémy 97128 Goyave FRANCE					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 2 CARRAU'S MAITRE D'OEUVRES	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 913832606	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivities outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

